

**Arrêté du 9 mars 2023 portant cessation de fonction et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au service administratif régional de Caen**

**NOR : JUSB2307041A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;*

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires public et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;*

*Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 8 février 2023 ;*

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est, à compter du 28 février 2023, mis fin aux fonctions de Madame Maryse RAMIN, adjointe administrative principale, en sa qualité de mandataire suppléante auprès du service administratif régional de Caen.

**Article 2**

En cas d'absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Elodie HESLOUIN (LALLEE), adjointe administrative principale, est nommé mandataire suppléante auprès du service administratif régional de Caen, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

Fait le 9 mars 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/la sous-directrice des ressources humaines des greffes  
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,  
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle



Charlotte ANCESCHI

Le régisseur	signature
--------------	-----------